

NATURE		Tarifs 2024			
		Date d'effet	Montant		
-I- DROITS DE PLACE	MARCHES, TERRASSES et AUTRES EMPLACEMENTS				
	Marché - l'emplacement jusqu'à 10 m² - par marché	1-mai-24	10,00		
	Marché - l'emplacement au-delà de 10 m² - par marché	1-mai-24	20,00		
	Terrasses (pizzeria - restaurant - bar) - hors fête locale - le m²/jour	1-mai-24	0,60		
	Terrasses (restaurant - bar) pendant la fête locale - le m²/jour	1-mai-24	0,72		
	Terrasses (pizzeria) pendant la fête locale - forfait journée	1-mai-24	70,00		
	Foodtruck - l'emplacement (parking devant le stade) jusqu'à 10 m² /jour	1-mai-24	10,00		
	Manifestations exceptionnelles (fête du printemps, marché de Noël etc...) - l'emplacement (par évènement)	1-mai-24	15,00		
	Braderie - Vide-grenier - l'emplacement	1-mai-24	4,00		
	Vente de fleurs devant le cimetière pour la Toussaint - l'emplacement	1-mai-24	100,00		
	FORAINS et CIRQUES				
	Caution -	1-mai-24	300,00		
	FORAINS				
	Catégorie A : gros métiers (grand huit, karting, scooter, chenille, avion et similaire) - Forfait 3 jours	1-mai-24	200,00		
	Catégorie A : gros métiers (grand huit, karting, scooter, chenille, avion et similaire) - Forfait journalier au-delà du forfait des 3 jours	1-mai-24	70,00		
	Catégorie B : métiers moyens (manège enfantin, mini-karting, mini-scooter, kiosque et jeux ronds, jeux vidéos) - Forfait 3 jours	1-mai-24	100,00		
	Catégorie B : métiers moyens (manège enfantin, mini-karting, mini-scooter, kiosque et jeux ronds, jeux vidéos) - Forfait journalier au-delà du forfait des 3 jours	1-mai-24	35,00		
	Catégorie C : baraques (tir, confiserie, loterie, bulldozer, jeux d'adresse, pêche aux canards) - Forfait 3 jours	1-mai-24	80,00		
	Catégorie C : baraques (tir, confiserie, loterie, bulldozer, jeux d'adresse, pêche aux canards) - Forfait journalier au-delà du forfait des 3 jours	1-mai-24	25,00		
	Catégorie D : entrées (baraque de lutte et de danse, musée, mur de la mort, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces et similaire) - Forfait 3 jours	1-mai-24	300,00		
	Catégorie D : entrées (baraque de lutte et de danse, musée, mur de la mort, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces et similaire) - Forfait journalier au-delà du forfait des 3 jours	1-mai-24	100,00		
	CIRQUES - MARIONNETTES				
	Toutes catégories - Forfait journée	1-mai-24	100,00		
	Dépôt de garantie	1-mai-24	250,00		
	DIVERS				
	Tournage sur le domaine public de la commune (films, séries, documentaires,...) sans intervention des services municipaux /jour	1-mai-24	100,00		
	Tournage sur le domaine public de la commune (films, séries, documentaires,...) avec intervention des services municipaux/jour	1-mai-24	300,00		
	-II- LOCATIONS	CABANES (sur le domaine communal)			
			1-mai-24	70,00	
		SALLE SIMONE SIGNORET			
		<u>Conditions réservées aux Lansarquois</u>			
		- Caution	1-mai-24	500,00	
- La prestation		1-mai-24	300,00		
- Le nettoyage			200,00		
<u>Conditions réservées aux Associations Lansarquoises, réglementairement déclarées, organisant des activités culturelles ou sportives d'intérêt général</u>					
- Associations Lansarquoises (gratuité avec obligation de nettoyage par l'association)		1-mai-24	GRATUIT		
- Dans le cadre de soirées payantes facturation du nettoyage			200,00		
- Loto (gratuité avec obligation de nettoyage par l'association)		1-mai-24	GRATUIT		
<u>Conditions pour les non résidents à Lansarques</u>					
- Caution		1-mai-24	1 300,00		
- La prestation		1-mai-24	1 300,00		
- Le nettoyage			200,00		
ARENES					
- Associations Lansarquoises, réglementairement déclarées, organisant des activités culturelles ou sportives d'intérêt général		1-mai-24	GRATUIT		
- Caution		1-mai-24	500,00		
- La prestation (hors associations Lansarquoises)		1-mai-24	500,00		
- Le nettoyage			200,00		
LOCATION DE MATERIELS (hors associations locales)					
- Caution	1-mai-24	100,00			
- La table	1-mai-24	5,00			
- Le lot de 10 chaises	1-mai-24	6,00			
-III- SCOLAIRE & BIBLIOTHEQUE	ECOLES				
	GARDERIE SCOLAIRE MATERNELLE				
	Tarif forfaitaire/ par accueil et par enfant :				
	Accueil du matin	1-mai-24	1,80		
	Accueil du soir	1-mai-24	1,80		
	Tarif forfaitaire majoré en cas de non réservation / par accueil et par enfant :				
	Accueil du matin	1-mai-24	3,60		
	Accueil du soir	1-mai-24	3,60		
	GARDERIE SCOLAIRE ELEMENTAIRE				
	Tarif forfaitaire/ par accueil et par enfant :				
	Accueil du matin	1-mai-24	1,80		
	Etudes surveillées	1-mai-24	GRATUIT		
	Accueil du soir	1-mai-24	1,30		
	Tarif forfaitaire majoré en cas de non réservation / par accueil et par enfant :				
Accueil du matin	1-mai-24	3,60			
Accueil du soir	1-mai-24	3,60			
BIBLIOTHEQUE					
Adhésion gratuite pour tous (DCM du 01/02/2021)	1-mai-24	GRATUIT			
CERCLES DE LECTURE ET AUTRES ANIMATIONS					
(Adhésion obligatoire à la bibliothèque pour participer aux différents cercles de lecture et autres animations)					
-IV- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	FOURNITURE D'UNE LISTE ELECTORALE sur papier (le cent)	1-mai-24	3,15		
	FOURNITURE D'UNE LISTE ELECTORALE sur support informatique (le cent)	1-mai-24	0,50		
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (autres doc. support informatique CD-Rom)	1-mai-24	2,75		
	EXTRAIT DE MATRIE CADASTRALE	1-mai-24	2,00		
	FRAIS DE PHOTOCOPIES N&B (l'unité en format A4)	1-mai-24	0,20		
	FRAIS DE PHOTOCOPIES N&B (l'unité en format A3)	1-mai-24	0,40		
-V- CMIETIERE	CONCESSIONS - COLUMBARIUM				
	CONCESSIONS - Prix au m² (base : 5 m² en caveau / 2 m² en terre (50 ans)	1-mai-24	200,00		
	COLUMBARIUM - emplacement de 3 urnes (50 ans)	1-mai-24	1 300,00		
-VI- FOURRIERE	VEHICULES				
	Amende administrative pour enlèvement d'un véhicule (forfait)	1-mai-24	180,00		
	ANIMAUX EN DIVAGATION				
	Amende administrative pour le 1er enlèvement d'animaux	1-mai-24	160,00		
	Amende administrative pour le 2ème enlèvement d'animaux	1-mai-24	240,00		
	Amende administrative pour le 3ème enlèvement d'animaux	1-mai-24	320,00		
-VII- SALUBRITE	SALUBRITE				
	Amende administrative pour déjections canines	1-mai-24	135,00		
	Amende administrative pour dépôt sauvage d'ordures, de déchets, matériaux, liquides insalubres	1-mai-24	Au plus égale à 15 000 €		
-VIII- MESURES FISCALES	TAXES DE SEJOUR (conformément à la délibération n° 2018/55 en date du 24/09/2018)				
	avec taxe additionnelle départementale de 10% incluse				
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	1-mai-24	0,20		
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 étoiles	1-mai-24	0,60		
	Hébergements en attente de classement ou sans classement	1-mai-24	5,50% du coût par pers et par nuitée (plafonné au tarif applicable aux 4 étoiles)		
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 1 étoile	1-mai-24	0,80		
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 2 étoiles	1-mai-24	1,00		
Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 3 étoiles	1-mai-24	1,60			
Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 4 étoiles	1-mai-24	2,50			